	Projet de parc éolien de Doussay (commune de Doussay, Vienne) Note de synthèse du projet En vue de l'enquête publique complémentaire	15/12/2022
		Art. R.123-3 du Code de l'environnement

HISTORIQUE DE DEVELOPPEMENT DU PROJET

2008/2009

Dans le cadre du développement d'un projet de parc éolien constitué de 6 éoliennes implantées sur la commune de Doussay, dans le département de la Vienne, en région Nouvelle-Aquitaine, la société MSE La Couturelle, filiale de la société MAIA Eolis, a initié des premières études naturalistes en 2008.

Pour cela, elle a missionné l'entreprise Symbiose Environnement pour l'inventaires de la flore et des habitats naturels, l'entreprise Calidris pour l'inventaire de l'avifaune et l'entreprise Les Snats pour l'inventaire des chiroptères. L'assemblage de l'étude d'impact a été réalisé par Asconit Consultants ([annexe 1](#)).

2010

Une étude d'incidences Natura 2000 a été réalisée en parallèle en 2010.

Le dépôt des demandes de permis de construire est intervenu le **21 juillet 2010** (une demande par éolienne). Les éoliennes E1 et E2 ont une hauteur de 114,75m en bout de pôle, les éoliennes E3 à E6 ont une hauteur de 126,25m en bout de pôle ([annexe 2](#)).

2011

En début d'année 2011, la DREAL a effectué ses remarques sur l'étude de 2008. Le pétitionnaire MSE La Couturelle a apporté des éléments de réponse à ses remarques, le **20 mai 2011**.

Le **19 août 2011**, l'autorité environnementale (préfète de l'ex-région Poitou-Charentes) a émis son avis dans la cadre de la demande d'autorisation de permis de construire ([annexe 3](#)).

Le dépôt d'une demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE est intervenu le **15 décembre 2011** ([annexe 4](#)).

2012

Le 25 juillet 2012, la DREAL a fait part de sa demande de compléments sur l'étude d'impact du projet.

2013

Le **4 juin 2013**, le pétitionnaire a ainsi complété son étude et répondu à la demande de compléments de la DREAL.

Le **4 octobre 2013**, l'autorité environnementale (préfète de l'ex-région Poitou-Charentes) a émis son avis dans la cadre de la demande d'autorisation au titre des ICPE ([annexe 5](#)).

Un arrêté préfectoral a été émis le **10 octobre 2013** ordonnant l'organisation d'une enquête publique du 12 novembre au 14 décembre 2013 inclus sur la demande d'autorisation au titre des ICPE ([annexe 6](#)).

Le pétitionnaire a établi un mémoire en réponse envoyé au Commissaire Enquêteur le 10 janvier 2014 ([annexe 7](#)).

2014

Les demandes de permis de construire déposées en 2010 sont tacitement refusées les 3 juin et 18 août 2014.

Un arrêté préfectoral portant refus de la demande d'autorisation de la société MSE La Couturelle d'exploiter un parc éolien sur la commune de Doussay a été établi le **14 octobre 2014** ([annexe 8](#)).

2016

La société MAIA Eolis, qui détient la société MSE La Couturelle, est rachetée par la société ENGIE Green.

2017

Le **12 avril 2017**, le jugement du tribunal administratif de Poitiers et notamment l'article 2 a annulé l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2014 portant refus de la demande d'autorisation d'exploiter ([annexe 9](#)).

Le **13 juillet 2017**, le projet fait l'objet d'un arrêté de permis de construire ([annexe 10](#)).

2018

L'autorisation du permis de construire délivré le 13 juillet 2017 fait l'objet d'un recours contentieux déposé le **25 janvier 2018**.

Un rapport complémentaire avec propositions de la DREAL, chargée de l'inspection des installations classées a été établi le 16 octobre 2018.

Le 11 octobre 2018, la société ENGIE GREEN DOUSSAY se substitue à la société MSE La Couturelle en tant que porteuse du projet éolien sur la commune de Doussay. Le **19 novembre 2018**, les permis de construire accordés à la société MSE La Couturelle sont transférés à ENGIE GREEN DOUSSAY ([annexe 11](#)).

2019

Le 8 janvier 2019, la préfète de la Vienne a émis un arrêté préfectoral portant autorisation d'installer et d'exploiter le parc éolien au titre des ICPE ([annexe 12](#)).

Le 14 mars 2019, le Tribunal administratif de Poitiers rejette le recours contentieux déposé le 25 janvier 2018 contre le permis de construire délivré le 13 juillet 2017 ([annexe 13](#)).

2021

Un dossier de porter à connaissance a été déposé en juin 2021 pour un changement de gabarit de 5 éoliennes (E1 et E2 ont une nouvelle hauteur en bout de pale de 125m ; E3 à E6 ont une nouvelle hauteur en bout de pale de 130m) et le déplacement de l'éolienne E4 de 9m par rapport à sa position initiale précisée dans le dossier d'étude d'impact.

Conséquence du porter à connaissance, l'arrêté du 8 janvier 2019 a fait l'objet d'un arrêté modificatif le **1^e décembre 2021** ([annexe 14](#)).

2022

L'arrêté préfectoral du 8 janvier 2019 portant autorisation d'installer et d'exploiter le parc éolien a fait l'objet d'un recours contentieux qui a conduit la Cour administrative d'appel (CAA) de Bordeaux de surseoir à statuer afin de permettre au pétitionnaire de régulariser le vice tiré de l'irrégularité de l'avis de l'autorité environnementale par décision du 22 mars 2022 ([annexe 15](#)).

Le 22 mars 2022, la CAA de Bordeaux a émis sa décision qui annule l'arrêté du 8 janvier 2019 en tant qu'il ne comporte pas la dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées prévue à l'article L.411-2 du code de l'environnement. L'exécution de l'arrêté est ainsi suspendue jusqu'à la délivrance éventuelle de la dérogation prévue à l'article L.411-2 du code de l'environnement.

Suite à la décision de la CAA de Bordeaux, à la demande du préfet de la Vienne, la MRAE a émis un avis le 8 août 2022 ([annexe 16](#)). Le dossier adressé à la MRAE pour émettre cet avis est composé :

- de l'étude d'impact initiale du dossier de demande d'autorisation datant de mars 2013 ;
- d'un dossier daté de juin 2022 intitulé « dossier de régularisation de l'avis de l'Autorité environnementale », comportant des mises à jour de l'étude d'impact de 2013 sur les volets milieu naturel, paysage et étude acoustique, et qui introduit un changement de modèle d'éolienne par rapport au dossier de 2013.

Le 22 septembre 2022, un mémoire en réponse du pétitionnaire à l'avis de la MRAE a été émis ([annexe 17](#)).

En parallèle, une actualisation des données naturalistes via des inventaires a été réalisée sur le site.

MODIFICATIONS SUBSTANTIELLES APPORTEES AU PROJET

2021

- Changement de gabarit de 5 éoliennes et le déplacement de l'éolienne E4 de 9m par rapport à sa position initiale précisée dans le dossier d'étude d'impact.

Élément	REPOWER Systems MM92 (ancien projet)	VESTAS V100 (nouveau projet)
Taille de l'éolienne en bout de pale	114,75 m (E1 et E2), 126,25 m (E3 à E6)	125 m (E1 et E2), 130 m (E3 à E6)

- Inventaires complémentaires sur la zone d'étude via 2 sorties spécifiquement liée à la recherche de l'Outarde canepetière.

Néanmoins, toutes les espèces listées à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (DIRECTIVE 'OISEAUX' 2009/147/CE, 2010) et contactées au chant ou de visu ont été notées et localisées. Lors des 2 prospections de 2021 dédiées au suivi de l'Outarde canepetière, aucun individu n'a pu être observée.

Dates	Météorologie	Commentaires
25/06/2021	De 13 à 20°C, Vent faible de nord-ouest, Nébulosité de 20%	Point d'écoute + parcours
01/07/2021	De 17 à 24°C, Vent faible de nord-est, Nébulosité de 40%	Point d'écoute + parcours

Le comptage des Outardes s'est effectué depuis 19 points d'observation, répartis dans une zone de 1 kilomètre autour de la zone d'implantation potentielle du projet, en excluant les zones non favorables à l'outarde telles que les centres de village et les boisements.

Chaque point a été suivi 2 fois avec une durée d'observation de 5 minutes exactement par point. Les points d'observation sont réalisés en fonction de la météo, en matinée (début environ une heure après le lever du soleil) uniquement par temps favorable (en évitant la pluie et le vent fort). Il s'agit en effet du moment de la journée où les mâles sont les plus actifs dans leur recherche de partenaires et donc le plus démonstratifs et visibles. L'observateur balaie son environnement aux jumelles à vitesse constante (environ 2 minutes pour parcourir 360°) et relève toutes les observations d'outardes (mâles, femelles, jeunes) en les localisant avec précision grâce à ses coordonnées géographiques. L'observateur prête également attention aux chants et aux cris afin de détecter d'éventuels mâles chanteurs non visibles. Le protocole a été défini selon l'enquête nationale réalisée par le CNRS de Chizé en 1999 et détaillé par DENIAUD & DALLOYAU (2018). L'objectif de cette méthode est de contacter les mâles cantonnés (chanteurs ou non) et localiser les places de chant.

2022

- Inventaires complémentaires sur la zone d'étude via 23 sorties liées à l'avifaune nicheuse et notamment à la recherche de l'Outarde canepetière.

Date	Météorologie	Commentaires
21/04/2022	Nébulosité 10% / Vent faible (1/10 à 2/10) / Température 10°C	Protocole IPA (1 ^{er} passage)
21/04/2022	Nébulosité 10% / Vent faible (1/10 à 2/10) / Température 6°C	Ecoute nocturne
22/04/2022	Nébulosité 10% / Vent faible (1/10 à 2/10) / Température 6°C	Protocole IPA (1 ^{er} passage)
24/04/2022	Nébulosité 40% / Vent nul (0/10) / Température 12°C	Recherche d'espèces patrimoniales
09/05/2022	Nébulosité 0% / Vent nul (0/10) / Température 22°C	Recherche d'espèces patrimoniales
10/05/2022	Nébulosité 0% / Vent nul (0/10) / Température 11°C	Protocole IPA (2 ^e passage)
11/05/2022	Nébulosité 0% / Vent nul (0/10) / Température 11°C	Protocole IPA (2 ^e passage)
07/06/2022	Nébulosité 100% / Vent modéré (3/10 à 4/10) / Température 15 à 17°C / Pluie éparses	Recherche d'espèces patrimoniales

25/04/2022	Nébulosité 100 % / Vent faible (2/10) / 12 à 14°C / Averses	Recherche outardes femelles
26/04/2022	Nébulosité 0 % / Vent faible (2/10) / 5 à 8°C	Recherche outardes femelles
28/04/2022	Nébulosité 30 % / Vent faible (2/10) / 10°C	Recherche outardes femelles
30/04/2022	Nébulosité 30 % / Vent faible (1/10) / 15°C	Recherche outardes femelles
03/05/2022	Nébulosité 0 % / Vent faible (2/10) / 9°C	Points d'écoutes outarde (S1)
04/05/2022	Nébulosité 0 % / Vent nul (0/10) / 10°C	Points d'écoutes outarde (S1)
05/05/2022	Nébulosité 0 % / Vent nul (0/10) / 12°C	Points d'écoutes outarde (S1)
07/05/2022	Nébulosité 0 % / Vent faible (1-2/10) / 12°C	Points d'écoutes outarde (S1)
21/05/2022	Nébulosité 0 % / Vent nul (0/10) / 15°C	Points d'écoutes outarde (S2)
22/05/2022	Nébulosité 0 à 80 % / Vent nul à modéré (0-4/10) / 17 à 22°C / Pluie dans l'après-midi	Points d'écoutes outarde (S2)
25/05/2022	Nébulosité 30 % / Vent faible (3/10) / 15°C	Points d'écoutes outarde (S2)
26/05/2022	Nébulosité 30 % / Vent nul (0/10) / 15°C	Points d'écoutes outarde (S2)
01/06/2022	Nébulosité 30 % / Vent nul (0/10) / 18 à 25°C	Points d'écoutes outarde (S3)
03/06/2022	Nébulosité 80 à 100 % / Vent faible (1/10) / 20 à 23°C	Points d'écoutes outarde (S3)
05/06/2022	Nébulosité 70 % / Vent modéré (4/10) / 18 à 20°C	Points d'écoutes outarde (S3)
08/06/2022	Nébulosité 90 % / Vent modéré (5/10) / 16°C / Pluie	Points d'écoutes outarde (S3)

Le comptage des Outardes s'est effectué depuis 19 points d'observation, répartis dans une zone de 1 kilomètre autour de la zone d'implantation potentielle du projet, en excluant les zones non favorables à l'outarde telles que les centres de village et les boisements.

Chaque point a été suivi 3 fois avec une durée d'observation de 5 minutes exactement par point. Les points d'observation sont réalisés en fonction de la météo, en matinée (début environ une heure après le lever du soleil) uniquement par temps favorable (en évitant la pluie et le vent fort). Il s'agit en effet du moment de la journée où les mâles sont les plus actifs dans leur recherche de partenaires et donc le plus démonstratifs et visibles. L'observateur balaye son environnement aux jumelles à vitesse constante (environ 2 minutes pour parcourir 360°) et relève toutes les observations d'outardes (mâles, femelles, jeunes) en les localisant avec précision grâce à ses coordonnées géographiques. L'observateur prête également attention aux chants et aux cris afin de détecter d'éventuels mâles chanteurs non visibles. Le protocole a été défini selon l'enquête nationale réalisée par le CNRS de Chizé en 1999 et détaillé par DENIAUD & DALLOYAU (2018). L'objectif de cette méthode est de contacter les mâles cantonnés (chanteurs ou non) et localiser les places de chant.

Au cours de ces quatre sessions de suivi (un suivi de recherche d'outardes femelles, et trois suivis de mâles chanteurs), le nombre d'observation maximal d'Outarde canepetière sur l'ensemble de la zone étudiée est de 5.

Parmi ces individus, 3 femelles ont été contactées en présence de 2 mâles. Généralement, les femelles sont plus difficilement détectables du fait de leur plumage cryptique et de leur discrétion, bien que dans le cadre de cette étude elles aient été fréquemment observées.

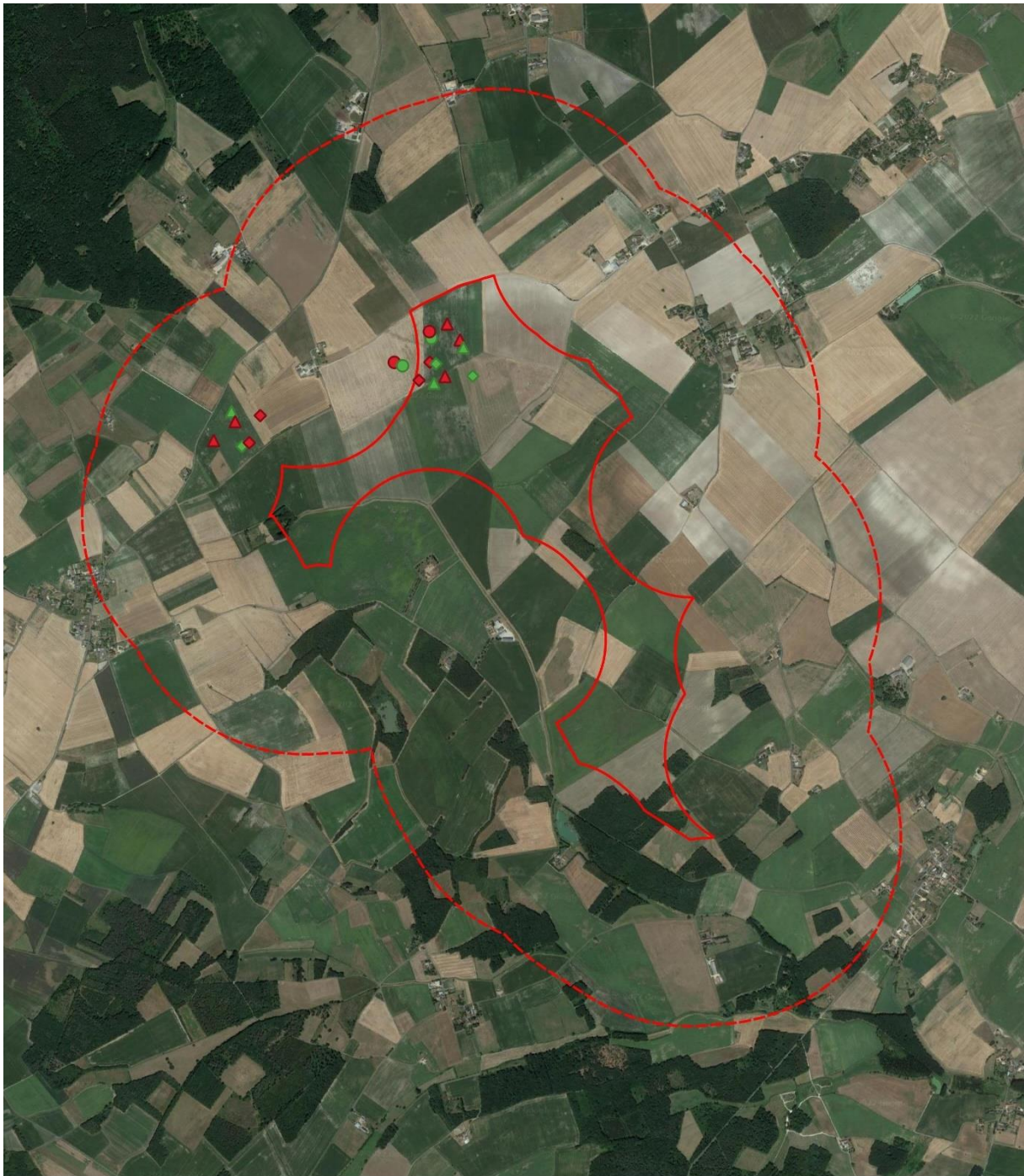
Au total, 7 contacts d'Outarde canepetière ont été recensés au cours du suivi. Le détail des observations se trouve dans le tableau suivant.


	Nombre de contacts	Nombre de mâles	Nombre de femelles
Semaine 1	5	2	3
Semaine 2	2	1	1
Semaine 3	0	0	0
Semaine 4	0	0	0
Total	7	3	4

Les densités d'Outarde canepetière recensées en 2022 sont comparables à celles observées lors de l'étude d'impact, avec deux couples cantonnés dans la partie nord de la ZIP, contrairement aux prospections de 2021 qui n'ont pas permis d'observer l'espèce.

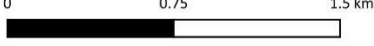
Tout comme en 2008, il semblerait que les individus observés sur le secteur prospecté ne puissent pas réaliser la totalité de leur cycle de reproduction suite au remaniement des parcelles agricoles. Ainsi, il semblerait que la présence de l'espèce ne soit que temporaire au printemps et que l'absence d'habitats pérennes, favorables à la reproduction, entraîne la désertion du site. Ceci permettrait notamment d'expliquer l'absence d'observations en 2021. En effet, les dates de passage (fin juin et début juillet) coïncident avec les deux derniers passages réalisés en 2022, au cours desquels l'espèce avait déjà quitté les places de chant.

Ainsi, l'importance du secteur prospecté pour la reproduction de l'Outarde canepetière est à relativiser étant donné la pression inhérente à l'activité agricole sur les parcelles favorables en début de saison. La dynamique de l'espèce étant liée à la capacité de produire des jeunes, le secteur ne semble pas présenter d'importance particulière pour la conservation de l'espèce.






calidris
expertises environnementales



0 0.75 1.5 km

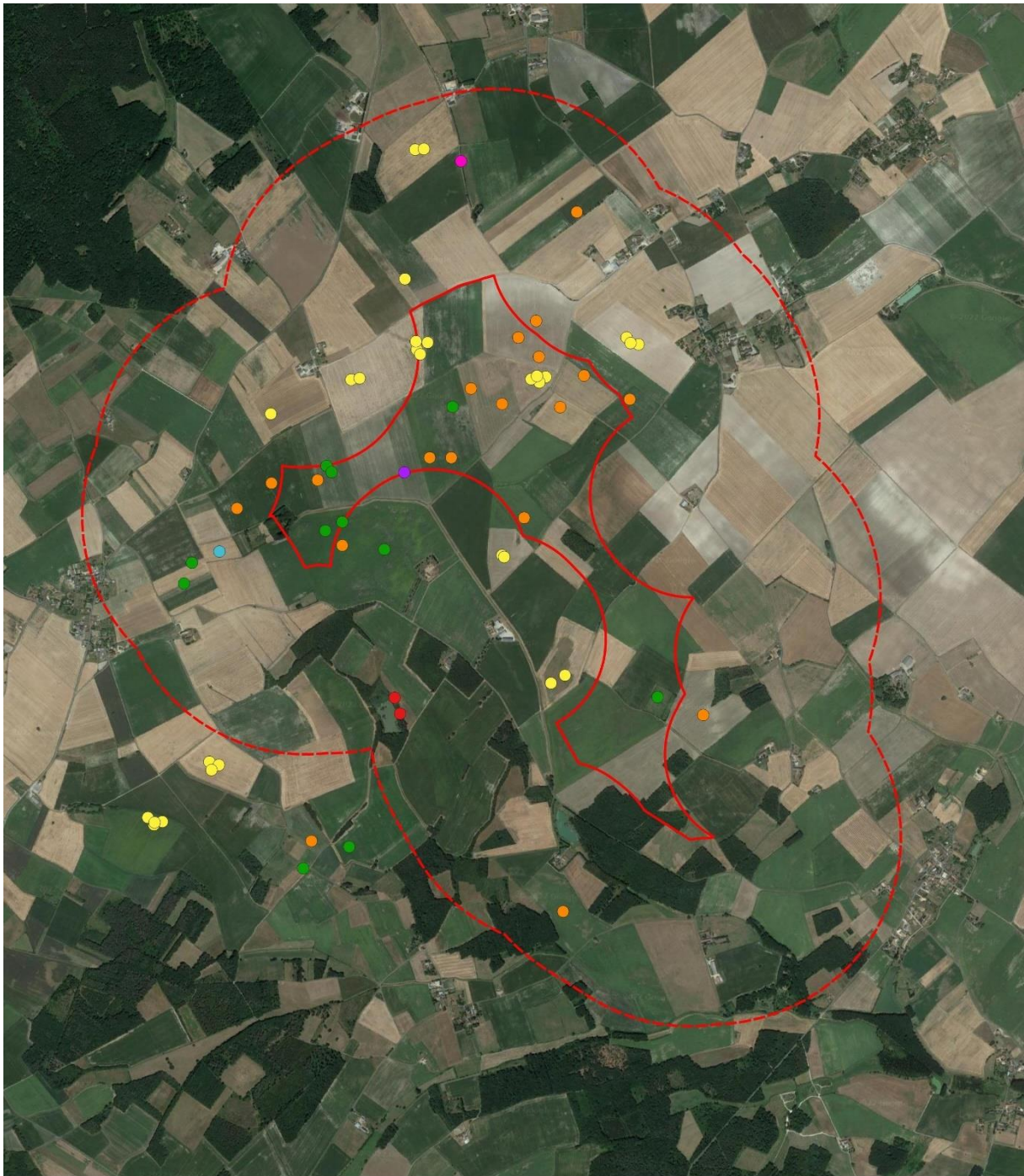



N

Source : Calidris / Engie Green
Fond : OpenStreetMap
Réalisation : Calidris - 7/10/2022
QGIS 3.10.10-A Coruña



- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Zone tampon - 1 km
- Outarde canepetière - ♀ (IPA)
- Outarde canepetière - ♂ (IPA)
- ▲ Outarde canepetière - ♀ (Parcours avifaune patrimoniale)
- ▲ Outarde canepetière - ♂ (Parcours avifaune patrimoniale)
- ◆ Outarde canepetière - ♀ (Protocole Outarde)
- ◆ Outarde canepetière - ♂ (Protocole Outarde)

Localisation des Outardes canepetières sur le site d'étude de Doussay en 2022

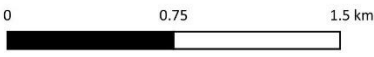




 Source : Calidris / Engie Green
 Fond : OpenStreetMap
 Réalisation : Calidris - 7/10/2022
 QGIS 3.10.10-A Coruña

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Zone tampon - 1 km

-  Balbuzard pêcheur
-  Bruant ortolan
-  Busard cendré
-  Busard des roseaux
-  Busard Saint-Martin
-  Oedicnème criard
-  Pie-Grièche écorcheur



Localisation des observations d'espèces remarquables en 2022

- Inventaires complémentaires sur la zone d'étude via 8 sorties liée à l'avifaune migratrice en période postnuptiale.

Date	Météorologie	Commentaires
23/09/2022	Nébulosité 50 à 100% / Vent nul à faible / température 12 à 15°C	Migration postnuptiale
01/10/2022	Nébulosité 100% / Vent nul à modéré / température de 14 à 18°C / Rares averses	Migration postnuptiale
03/10/2022	Nébulosité 100% / Vent nul / température de 16 à 18°C	Migration postnuptiale
07/10/2022	Nébulosité 0% / Vent nul à faible / Température de 10 à 20°C	Migration postnuptiale
16/10/2022	Nébulosité 10 à 100% / Vent nul à modéré / Température de 18 à 25°C / Pluie éparse	Migration postnuptiale
22/10/2022	Nébulosité 0 à 50% / Vent nul à faible / Température de 20 à 22°C	Migration postnuptiale
28/10/2022	Nébulosité 60 à 90% / Vent faible / Température de 15 à 22°C	Migration postnuptiale
01/11/2022	Nébulosité 0 à 50% / Vent faible à fort / Température de 8 à 13°C	Migration postnuptiale

Les résultats du suivi réalisé à l'automne 2022 font écho à ceux des prospections réalisées dans le cadre de l'étude d'impact, en 2008. En effet, aucun rassemblement d'envergure n'a été observé sur le secteur prospecté et les observations concernent principalement des oiseaux en halte ou sédentaires.

Ainsi, aucun rassemblement prémigratoire d'Outardes canepetières ou d'Œdicnèmes criards n'a été recensé sur le site et ses alentours.

Au regard des résultats de la migration postnuptiale, le site d'étude ne semble pas être un lieu de passage important pour l'avifaune migratrice à l'automne.

- Inventaires complémentaires sur la zone d'étude via 4 sorties liée aux chiroptères et mise en place d'écoute en continue via une perche en canopée (enregistrement en continu).

Date	Commentaires
23/04/2022	Transit printanier
20/09/2022	Transit automnal
04/10/2022	Transit automnal
18/10/2022	Transit automnal

Date	Commentaires
Enregistrement en continu du 27 avril 2022 au 04 novembre 2022	Permet d'avoir l'activité sur l'ensemble du cycle d'activité des chiroptères (transit printanier, période mise bas et d'élevage des jeunes, transit automnal)

Au 15 décembre 2022, les données sur les chiroptères sont en cours d'analyse par Calidris.